

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 22 MARS 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 22 mars 2024, à 17 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Frédéric BATAILLE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Gérard MATTIS donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER est désigné secrétaire de séance

2024-44

AIDE AU FINANCEMENT DU BREVET NATIONAL DE SECOURS ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Dans l'objectif de faciliter l'accès à un premier emploi, le Conseil communautaire avait décidé en 2012 de participer au financement de la formation BAFA (*Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur*) pour les jeunes de 17 à 25 ans. En effet, ce brevet ouvre à des emplois l'été, accessibles maintenant dès 16 ans, en accueil collectif de mineurs, permettant une première expérience professionnelle rémunérée. Face aux besoins grandissant d'animateurs sur le territoire, la participation partielle au financement du BAFA devenait totale en 2023. Ainsi, la communauté de communes de Haute Tarentaise est passée de 12 à 21 BAFA financés entre 2022 et 2023. Cette mesure a permis de satisfaire la demande de recrutements des accueils de loisirs qui connaissent une hausse de leurs effectifs.

Lors de la commission Enfance-Jeunesse-Sports du 14 décembre 2023, les élus, forts de l'expérience du financement du BAFA, ont émis le souhait de renforcer leur offre d'accès à l'emploi auprès des jeunes, en proposant également le financement du BNSSA (*Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique*) recherché par les gestionnaires locaux de zone de baignade.

Le BNSSA est une formation dispensée par la FFSS (*Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme*) et permet à son titulaire de surveiller la baignade sur des sites naturels et des piscines. Le BNSSA est souvent recruté pendant la période estivale (donc accessible aux jeunes durant les congés scolaires).

La formation est ouverte aux jeunes dès 17 ans ; elle est en deux parties : une partie secourisme avec le passage du PSE1, et une partie sauvetage promulguée en piscine avec des tests physiques en fin de session.

Le comité de Savoie de la FFSS propose, chaque année, une formation aux vacances de printemps. A Sées pour la partie secourisme le vendredi soir ; à la piscine du Morel à Aigueblanche pour la partie sauvetage tous les matins de la semaine sur 15 jours. Le coût de la formation s'élève à 780 € (450 € si le candidat possède déjà le PSE1).

Cette formation diplômante nécessite toutefois une bonne condition physique et une bonne technique de nage.

Comme le BAFA, le service jeunesse souhaite proposer un financement de cette formation dans les conditions suivantes :

- Etre âgé entre 17 et 25 ans ;
- Etre domicilié sur une commune membre de la communauté de communes de Haute Tarentaise (avec justificatif) ;
- Etre en bonne condition physique et savoir nager correctement ;
- S'inscrire auprès du Local des Jeunes avec une photocopie de la pièce d'identité, une lettre de motivation définissant les objectifs du candidat et le dossier d'inscription de la FFSS ;
- S'acquitter de la somme de 150 € (frais d'inscription) ;
- Si le candidat est déjà titulaire du PSE1 (à fournir), les frais d'inscription s'élèvent à 85 € ;
- Signer une autorisation de communication de coordonnées (coordonnées transmises aux gestionnaires de zone de baignade du territoire communautaire) ;

Le nombre de places est limité à 5 jeunes par session, à raison d'une session par an. Les jeunes prioritaires sont les lycéens et les étudiants. Les jeunes salariés ou sans emplois seront accompagnés vers les organismes pouvant prendre en charge leurs frais de formation (Mission Locale Jeunes par exemple).

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse-sports du 14 décembre 2023.

Le conseil communautaire, avec 22 voix pour et une abstention (Paul PELLECUER) :

- **PREND** connaissance des modalités de l'aide au financement attribué aux 17/25 ans domiciliés en Haute Tarentaise ;
- **VALIDE** le processus d'aide au financement du BNSSA.

Yannick AMET

Président

